



**MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'ÉNERGIE**

DIRECTION
POLYNÉSIENNE
DE L'ÉNERGIE

SECRETARIAT DE
LA COMMISSION
DES FORCES
HYDRAULIQUES

DEMANDE DE CONCESSION / DEMANDE DE MODIFICATION DE CONCESSION

AMENAGEMENT ET EXPLOITATION D'OUVRAGES HYDROELECTRIQUES

Puissance max brute \geq 2 MW

Code de l'énergie

Arrêté n° 807/CM du 4 mai 2023 relatif aux procédures d'instruction des demandes de concessions et d'autorisations hydroélectriques, notamment son annexe 2

N° / DPE du / /

I - Identité du demandeur, bénéficiaire de la concession

NOM, Prénom du demandeur :

QUALITE du demandeur :

FORME JURIDIQUE et RAISON SOCIALE Société / Entreprise :

.....

N° RC :

N° TAHITI :

Adresse du siège social :

Adresse postale : BP

Code Postal :

Commune :

Ile :

NOM et Prénom de la personne déposant le dossier (si différent du demandeur) :

.....

La personne déposant le dossier atteste avoir été habilitée par le demandeur

NOM et Prénom de la personne en charge du suivi du dossier :

.....

Téléphone :

Mail :

Si le projet a fait l'objet d'un dossier d'intention, date de dépôt de ce dossier auprès du service en charge de l'énergie :

II - Site d'implantation du projet

Ile :

Commune(s) d'établissement de(s) l'ouvrage(s), sur laquelle(s) il aura des effets :

.....

Cours d'eau et/ou plans d'eau affectés :

Etablissements / ouvrages hydrauliques en amont et en aval :

.....

Durée prévue des travaux :

Durée de la concession demandée :

=> Déclaration d'utilité publique sollicitée : OUI NON

III - Objet de la demande / Caractéristiques techniques du projet

(cocher les cases correspondantes)

A – Puissance de l'installation :(kW)

B – Type de demande :

- Nouvelle installation : OUI NON
- Modification ou remplacement d'une installation existante : OUI NON

S'il s'agit d'une modification ou d'un remplacement, préciser :

- Les références de la concession initiale : Arrêté n° du

Préciser le type d'aménagement hydroélectrique :

- Installation avec retenue STEP
- Installation au fil de l'eau
- Autre *Précisez :*

C - Type de production :

- 100% revente de la production 100% en autoconsommation
- Mixte *Préciser la répartition :*

D – Type d'installation :

- Raccordée au réseau public de transport
- Raccordée au réseau public de distribution
- Autres :

E – Installations et équipements associés :

- Bâtiment(s) : OUI NON

Destination(s) :

Dimensions :

IV – Informations économiques, financières, sociales et environnementales

A – Productible

- Production annuelle estimée : (kWh)

- Volume annuel d'hydrocarbures consommés / économisés¹ : (L)

B – Coûts d'investissement (en XPF HT)

- Coût de l'installation de l'unité de production :

- Coût des installations et équipements associés :

- Si raccordement au réseau public, coût du raccordement :

- Coût d'acquisition ou de location du terrain :

- Coût du démantèlement ou des provisions constituées en vue du démantèlement :
.....

C – Plan de financement du projet (en XPF HT) (indiquer les montants et préciser l'objet le cas échéant)

- Fonds propres :

- Emprunt bancaire :

- Financement public (subvention, autres) :

- Exonération(s) diverse(s) :

D – Impacts sociaux et environnementaux

- Nombre d'emploi(s) créé(s) (équivalent temps plein) :

- Durant la phase des travaux :

- Durant la phase d'exploitation :

- Tonne(s) de CO2 évitée(s) :

V – Engagement

A, le.....

Le demandeur,

Le cas échéant, signature de la personne
déposant le dossier (si différente du demandeur),

¹ Rayer la mention inutile

Pièces à joindre au dossier²	Cadre réservé à l'administration
<p style="text-align: center;">I- Identité du demandeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Statut de la société, incluant les pouvoirs de son représentant le cas échéant <input type="checkbox"/> • Copie de l'acte de concession initiale, le cas échéant <input type="checkbox"/> 	
<p style="text-align: center;">II- Site d'implantation du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de situation du projet à une échelle appropriée et permettant de situer précisément le projet dans la zone géographique concernée <input type="checkbox"/> • Identification et localisation des ouvrages hydrauliques existant situés en amont et/ou aval <input type="checkbox"/> • Les noms des cours d'eau et/ou des plans d'eau avec le nom de la ou des communes sur le territoire desquels les ouvrages seront établis ou feront sentir leurs effets sur le régime des eaux de façon notable <input type="checkbox"/> • Extrait de plan cadastral des parcelles concernées par le projet (<i>délivré par le Cadastre (DAF) ou sur https://www.otia.gov.pf</i>) <input type="checkbox"/> • Plan des lieux et des ouvrages projetés sur lequel sera indiqué le périmètre de la concession à l'intérieur duquel pourraient être appliquées les servitudes prévues à l'article LP 332-6 du code de l'énergie de la Polynésie française, le cas échéant <input type="checkbox"/> • Plan général d'implantation des ouvrages, et le cas échéant, un plan général du barrage et de la retenue (avant-projet) <input type="checkbox"/> • Coupes type du barrage et de la retenue à des points stratégiques, le cas échéant <input type="checkbox"/> • Le profil en long des sections du cours d'eau intéressant les installations ainsi que celui de la dérivation <input type="checkbox"/> • Un plan des terrains éventuellement submergés avec l'identification des activités pratiquées sur lesdits terrains et, le cas échéant, la nature et la surface de chaque activité (cultures ou autres) concernée <input type="checkbox"/> • Identification du ou des propriétaire(s) public(s) et/ou privé(s) des parcelles nécessaires à la réalisation du projet. Le demandeur précisera s'il est en possession de titres ou documents l'autorisant à disposer de ces parcelles (<i>titre de propriété, autorisation du propriétaire, bail ou promesse de bail, AOT, etc.</i>) <input type="checkbox"/> 	

² S'il s'agit d'une modification de concession hydroélectrique, seules les pièces et informations qui sont affectées par la modification projetée du contrat doivent être fournies, conformément à l'article 8 de l'arrêté n°807 CM du 4 mai 2023.

III- Objet de la demande / caractéristiques techniques de l'installation

- Mémoire descriptif indiquant :
- 1. Le type de dispositif de production : « au fil de l'eau », avec réservoir, par station de transfert d'énergie par pompage (STEP), etc.
- 2. Les principales caractéristiques techniques de l'aménagement :
 - La puissance installée globale de la (ou des) centrale(s) de production hydroélectrique ;
 - La puissance et le type de la (ou des) turbine(s) de la ou des centrale(s) de production ;
 - Le productible prévisionnel estimé de l'ouvrage ;
 - Le cas échéant, le débit maximum d'eau dérivé ;
 - Le volume des eaux utilisables annuellement et le volume stockable ;
 - Le débit maintenu à l'aval de la prise d'eau (débit réservé) et les moyens permettant de le garantir.
- 3. Dans le cas d'une installation avec retenue d'eau :
 - La hauteur de chute ;
 - Le dimensionnement de la retenue et ses caractéristiques techniques, basés sur une étude géotechnique : hauteur, largeur, longueur, typologie (*barrage-poids, barrage-voûte, barrage à contreforts, barrage en remblais, etc.*) ;
 - La capacité volumique de la retenue : volume à niveau normal, volume total maximal, volume utile pour la production hydroélectrique ;
 - Le cas échéant, le dimensionnement et les caractéristiques des conduites forcées : diamètre nominal, épaisseur, longueur unitaire, longueur totale de conduite ;
 - La période de retour de la crue de projet pour laquelle l'ouvrage a été dimensionné.
- 4. Les dispositions principales des ouvrages essentiels au fonctionnement du système de production et les justifications techniques les concernant (*prise d'eau, vidange, évacuateur de crues, dispositif d'auscultation du barrage, accès aux ouvrages, etc.*)
- 5. Les études hydrologique et hydraulique permettant de décrire les changements présumés que l'exécution des travaux et l'exploitation de l'ouvrage induiront au niveau et au régime des eaux, en amont et en aval
- 6. Les dispositifs compensatoires permettant d'assurer le confortement du lit du cours d'eau, le cas échéant
- 7. Les dispositifs compensatoires permettant d'assurer la continuité écologique, le cas échéant
- 8. L'utilisation de l'énergie produite, les conditions de son insertion sur le réseau public de transport ou de distribution de l'énergie électrique (identification du poste de raccordement) et la proposition technique et tarifaire du gestionnaire du réseau concerné
- Un projet de cahier des charges ou un projet d'avenant et un projet de règlement d'eau établis conformément aux dispositions de l'article LP 332-4 du code de l'énergie de la Polynésie française, éventuellement mis à jour.

IV- Informations économiques, financières, sociales et environnementales

- Le compte d'exploitation prévisionnel détaillé du projet (au sein de la concession s'il s'agit d'une concession existante) intégrant le plan de financement, précisant les éventuels recours à des aides publiques ou emprunts bancaires et distinguant les opérations d'investissement et de maintenance
- L'appréciation financière des biens dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de l'opération
- Le cas échéant, les accords intervenus concernant les réserves en eau à prévoir mentionnées à l'article LP 332-4, 7° du code de l'énergie de la Polynésie française
- Le cas échéant, un tableau des indemnités pour droits non exercés que le candidat propose en faveur des riverains concernés
- Une évaluation d'impact sur l'environnement dont le contenu est établi conformément aux dispositions du titre III du livre I^{er} du code de l'environnement